

Diplôme Inter-Universitaire national d'Echographie Gynécologique & Obstétricale

DUREE

L'enseignement se déroule sur une année. La durée de l'enseignement théorique est de 110 heures.

La durée de l'enseignement pratique est au minimum de 80 heures.

DATES

- Novembre 2019 : du 4 au 8
- Février 2020 : du 10 au 14
- Avril 2020 : dates à venir (1 semaine)

CALENDRIER

- Retrait et dépôt des dossiers : jusqu'au 20 septembre 2019
- Commission d'admission et résultats : fin septembre 2019
- Début des inscriptions : début octobre

LIEUX DE LA FORMATION

CHU site de Saint Pierre et de Saint Denis, CH Mayotte, CHOR, GHER, siège de RPEPMA.

FINANCEMENT

20 € (frais de dossier non remboursables) par chèque, carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion

Frais de formation* :

- Individuel payant et Convention employeur : 1400 €
- Internes : 100 €
- Médecins de la zone Océan Indien : 300 € (Maurice - Seychelles - Madagascar)

Nombre maximal de participants :

25 pour la Réunion et 25 pour Mayotte Ouverture sous réserve d'un minimum de 20 participants.

* Les candidats désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation doivent entreprendre les démarches immédiatement (et a minima 3 mois avant le début de la formation) de façon à disposer de leur financement lors de l'inscription définitive.

Conditions Générales de Vente disponibles en ligne sur le site internet www.sufp.re



Responsable scientifique

Pr Von Theobald, PU-PH, Université de La Réunion - UFR Santé

Coordonnateurs pédagogiques

Dr Coralie Dumont, CHU Réunion
Dr Jessica Dospeux, CHU Réunion

Objectifs de la formation

L'objectif de ce DIU national, interuniversitaire, est l'acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de l'échographie clinique dans le but d'acquérir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie en gynécologie et obstétrique, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats de cette technique comparativement aux autres méthodes diagnostiques, en particulier dans le domaine de l'imagerie.

L'acquisition du DIU d'échographie en gynécologie-obstétrique est devenu obligatoire pour les médecins spécialistes et les sages-femmes en vue de la pratique des échographies obstétricales et fœtales conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 20 avril 2018 fixant les recommandations de bonnes pratiques relatives aux modalités de réalisation des examens d'imagerie concourant au diagnostic prénatal et aux modalités de prise en charge des femmes enceintes et des couples lors de ces examens.

Publics concernés

Sont autorisés à s'inscrire au DIU National d'Echographie Gynécologique et Obstétricale :

- Les étudiants en cours de cursus du D.E.S. au-delà de la 2ème année de formation de Gynécologie-Obstétrique, du D.E.S. de radiodiagnostic et d'Imagerie médicale, et des D.E.S. des différentes spécialités médico-chirurgicales pratiquant des échographies gynécologiques et Obstétricales ainsi que les D.I.S. ancien et nouveau régimes correspondants.
- Les médecins gynécologues-obstétriciens et radiologues diplômés ainsi que les médecins titulaires d'une spécialité médicale utilisatrice.
- Les médecins étrangers justifiant du même niveau d'études, après accord du Conseil Pédagogique National, sur proposition du responsable local.
- Les sages-femmes titulaires du diplôme d'état ayant un minimum de 2 années d'exercice professionnel.

Les sages-femmes ayant obtenu un DU ou une attestation d'échographie obstétricale ont l'opportunité pour une période de 4 ans allant de 2018 à 2022 de valider leurs acquis si elles remplissent les conditions suivantes :

- Inscription à la faculté de son choix avec CV de la candidate.
- Règlement auprès de la faculté des frais administratifs.
- Pas d'obligation d'assister aux cours.
- Pas d'examen écrit.
- Pas de mémoire.
- Présence à l'épreuve pratique avec le résultat de l'analyse des pratiques professionnelles sur la mesure de la clarté nucale et de la longueur cranio caudale lors de l'échographie du premier trimestre.
- Examen pratique équivalent aux autres étudiants, soit manipulation sur patiente et dès 2019 une manipulation sur simulateur.

Dans tous les cas, l'inscription est subordonnée à l'autorisation préalable du coordonnateur local de l'Universités. Le nombre d'inscrits est fixé par le Conseil Pédagogique National en fonction des possibilités des stages retenues pour chaque Faculté.

Programme

Enseignement théorique

1 - Module Biophysique (15 heures) :

2 - Module Obstétrique (50 heures) :

- UE Grossesses avant 14SA
- UE Echo-anatomie normale et recommandations nationales
- UE Conduites à tenir (en fonction d'un point d'appel)
- UE Suivis spécifiques

3 - Module Gynécologie et sénologie 30 heures

- UE Spécificité de la voie endo-vaginale
- UE Echo-anatomie gynécologique normale
- UE Pathologies hors fertilité
- UE Echographie des troubles de la fertilité

4 - Travaux dirigés – Master class (25 heures):

- ateliers sur simulateurs
- EPP T1
- Entraînement à l'examen écrit

Enseignement pratique (80 heures minimum)

Sous forme de stages dans un ou plusieurs services reconnus comme validant par le conseil national au niveau de chaque université. Il se déroule sur une année et dure au minimum 80 heures.

Enseignants

- | | | |
|--------------------|-------------------|--------------------|
| - Thierry Abossolo | - Cyril Eboué | - Asma Omarjee |
| - Jacques Bideault | - Franck Emery | - Grégoire Potelle |
| - Guillaume Bron | - Florence Feucht | - Bérénice Quentin |
| - Marie Devred | - Annick Laffitte | - Chloé Schweizer |
| - Jessica Dospeux | - Marc Molho | |
| - Coralie Dumont | - Marine Lafont | |

Contacts :

Formation initiale

02.62.90.43.29

yannis.bouget@univ-reunion.fr

Formation continue

02.62.48.33.70

annick.kondoki@univ-reunion.fr

www.sufp.re